Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président de l'AOMF,

Monsieur le Secrétaire Général de l'AOMF,

Monsieur l'Avocat du Peuple albanais,

Mesdames et Messieurs les Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie,

Je suis particulièrement heureuse de participer aujourd'hui à l'ouverture de cette Rencontre des Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie. L'Albanie vous accueille à l'occasion de son centième anniversaire. Elle marque ainsi son attachement à la Francophonie, dont elle est membre depuis 2006, et elle appelle aussi l'attention de tous sur la volonté qui a été celle d'un certain nombre de pays d'Europe de rejoindre le mouvement francophone au cours des dernières années.

Pour nous toutes et nous tous, le français, c'est une langue en partage, c'est cette chance qui nous est offerte de pouvoir entrer en contact, par-delà les frontières et les continents, pour partager nos craintes, nos aspirations, nos difficultés, et réfléchir ensemble aux défis du présent et du futur.

Car, comme l'a rappelé le Président de la République française, M. François Hollande, lors du 14ème sommet de la Francophonie à Kinshasa, et comme vient de le souligner également le Président Diop, la Francophonie c'est bien plus qu'une langue qui nous permet de communiquer. La Francophonie porte des valeurs, des principes et des exigences.

Les valeurs de la francophonie sont les mêmes que les valeurs de l'Europe, il n'est donc pas étonnant que les jeunes démocraties européennes, je pense à l'Albanie, je pense aux nouveaux Etats devenus membres de l'Union européenne en 2004 et de 2007, je pense aux pays candidats, il n'est pas étonnant qu'ils se reconnaissent dans

la francophonie, à laquelle ils sont d'ailleurs culturellement liés de longue date.

Votre présence ici, rendue possible par les autorités albanaises, en particulier M. le Premier Ministre et M. l'Avocat du Peuple, exprime la solidarité et le soutien de vos pays aux jeunes démocraties de l'Europe et en particulier celles des Balkans occidentaux.

Mesdames et Messieurs,

l'institution du Médiateur ou de l'Ombudsman, du Défenseur des droits ou d e l'Avocat du Peuple, c'est un indicateur éloquent du degré de maturité et d'effectivité atteint par une démocratie. Cette institution ne doit pas seulement exister, elle doit être indépendante, équipée des moyens humains, financiers et institutionnels nécessaires à son bon fonctionnement ; sa parole doit être entendue et ses recommandations mises en œuvre.

En vous regroupant au sein de votre association, vous pouvez confronter les problématiques qui vous sont soumises, les solutions que vous mettez en œuvre, la place qui vous est réservée au sein de vos Etats.

Vous avez choisi d'aborder lors de ce congrès, la question des droits des enfants. Question sensible dans toutes nos sociétés, très attachées aux enfants car les enfants, c'est l'avenir d'un pays. La question la plus délicate est souvent non pas la reconnaissance des droits, mais leur mise en œuvre, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Premier Ministre, à tous les niveaux, au niveau central et au niveau local, des pouvoirs publics.

Je souhaite que vos débats vous apportent de nouveaux éclairages, de nouvelles pistes de solutions.

Bon et fructueux congrès.